



Procès-verbal

Conseil Municipal du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Laure BESLIER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 18 / Votants : 22

PRÉSENTS : Laure BESLIER, Yves MORIN, Magali ROUDOUKINE, Rémi AMAILLAND, Chantal BARBEREAU, Julien AMAILLAND, Michelle JAUNATRE, Jean-Noël HUVELIN, Michel GUICHARD, Cécile CHIRON, ~~Maxime BUSSARD~~, Marie-Claude GARNIER, Patrick DEFONTAINE, Véronique LE CADET, ~~Vincent GARRIOU~~, ~~Fabienne LEDÉE~~, Johnny GROLLEAU, Stéphane LE DANIEL, Céline PIERRE, ~~Gaël VINET~~, Florence THIBERT, Françoise THOUZEAU.

REPRÉSENTÉS : Vincent GARRIOU donne pouvoir à Françoise THOUZEAU
Maxime BUSSARD donne pouvoir à Yves MORIN
Fabienne LEDEE donne pouvoir à Laure BESLIER
Gaël VINET donne pouvoir à Julien AMAILLAND

ABSENTS : /

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Chantal Barbereau a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 28 novembre 2023.

ORDRE DU JOUR

2024-001 – Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

2024-002 – Convention de servitude ENEDIS – passage réseau BTA parcelle ZH n°59

2024-003 – Dénomination de voie : prolongation de la rue du Marais

2024-004 – Mise à jour du tableau des effectifs

2024-005 – Convention de mise à disposition de locaux

2024-006 – Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du demandeur – avis de la commune de Brains

2024-007 – Délibération autorisant une catégorie d'agents à effectuer des heures supplémentaires rémunérées

2024-008 – Prise en charge par la Commune du déficit de la régie d'avances des menues dépenses et des frais de transport

2024-009 – Approbation du compte de gestion 2023

2024-010 – Approbation du compte administratif 2023

2024-011 – Affectation du résultat de fonctionnement 2023

2024-012 – Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024

2024-013 – Vote des tarifs 2024

2024-014 – Vote des subventions 2024 accordées aux associations

2024-015 – Fournitures scolaires 2024

2024-016 – Présentation et vote du budget primitif 2024

Questions diverses

2024-001 - Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Laure Beslier

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22. C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis le 15 février 2024.

DATE DE SIGNATURE	TIERS	DESIGNATION	MONTANT (TTC) en € Observations
14/03/2024	ASS FEDERATIVE DEP MAIRES DE LA	Documentation générale et technique	739,95 €
14/03/2024	CINEMA LE MONTAGNARD	10 Tickets N°6263 à 6272 (valable jusqu'au 08/03/2025) pour les lundis cinémas les aînés	45,00 €
14/03/2024	YAMO CONSEIL	Honoraires pour une étude de faisabilité pour le vestiaire Foot pour l'accompagnement des travaux de mise en accessibilité pour intégrer un modulaire	3 000,00 €
14/03/2024	SOCOTEC CONSTRUCTION	Bâtiments publics Attestation ad'ap achèvement de travaux pour l'église, école et salle polyvalente	1 170,00 €
14/03/2024	BORDET/HERAULT ELAGAGE	Elagages divers sites Abattage de 15 Acacias Par des Primevères et Taille d'arbres à Jules verne	18 600,00 €
14/03/2024	LEROY MERLIN	Fournitures de petit équipement CTM et Espace des Clos Mâts	264,94 €
14/03/2024	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Maison d'urgence du 01/01 au 17/01/2024	206,35 €
12/03/2024	VOYAGE NOMBALAIS	Transport de 40 passagers sortie du 06-03-2024 ALSH	339,00 €
12/03/2024	BROCELIANDE FLEURS	1 Gerbe avec ruban tricolore 'Le Maire, Le Conseil Municipal, Les Agents et les bénévoles de la Bibliothèque	90,00 €
12/03/2024	DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRIVE	Annonces et insertions "Accord cadre à bons de commande pour la gestion du restaurant scolaire	864,00 €
12/03/2024	NGE (NANTES METROPOLE GESTION)	Entrées MJB 03-01-2024	53,60 €
12/03/2024	MADAME PASCALE GOUY	Interprétation en Langue des Signes GIRAUD Jessica-02-02/08-02/09-02/15-02/22-02 et 23-02 Réunion APS	684,00 €
12/03/2024	EQUIP'SERVICE	Réparation four Rational CMP102 restaurant scolaire	76,15 €
12/03/2024	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Vérification installations de gaz dans les ERP divers Bâtiments 21-02-2024	604,87 €
12/03/2024	OLIVIER BEZIEAU ENERGIES	Réparation chauffage école et annexe mairie	6 761,42 €
12/03/2024	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution 02379619 CTM du 28/02 au 27/05/2024	149,80 €
12/03/2024	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution N°02379621 Copieur Bibliothèque du 25/02 au 24/05/2024	141,46 €
12/03/2024	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution N°02381354 copieur Ecole Ste Anne au 22/02/2024	499,97 €
12/03/2024	SADEL SAVOIRS PLUS	Fournitures scolaires Jules Verne	324,89 €
12/03/2024	SADEL (SAVOIRS PLUS)	Fournitures scolaires Jules Verne	13,63 €
12/03/2024	GROUPE PROFIL	Fournitures scolaires Jules Verne	57,48 €
12/03/2024	YESSS ELECTRIQUE	Fournitures de petit équipement CTM	25,93 €
12/03/2024	YESSS ELECTRIQUE	Fournitures de petit équipement G.S.Jules Verne	71,62 €
12/03/2024	PROLIANS VAMA DOCKS	Fournitures de petit équipement Petites fournitures CTM 07/03/2024	174,47 €
12/03/2024	O'BRICO (BRICO PRO)	Fournitures évier Salle Polyvalente	12,85 €
12/03/2024	LEROY MERLIN	Fournitures de petit équipement	448,00 €
12/03/2024	LEROY MERLIN	Fournitures de petit équipement CTM	74,21 €
12/03/2024	FOUSSIER	Diverses fournitures Stade et CTM	442,08 €
12/03/2024	FOUSSIER	Petites fournitures CTM 28/02/2024	216,47 €
12/03/2024	EURE FILM	Fournitures de petit équipement	759,47 €
12/03/2024	CD LELEC (CEDEO)	Fournitures de petit équipement Salle polyvalente et CTM	30,58 €
12/03/2024	CAVAC DISTRIBUTION	Fournitures de petit équipement pour l'Espace des Verts Rue des Clos Mâts	60,89 €
12/03/2024	SADEL SAVOIRS PLUS	Fournitures éducatives ALSH	362,62 €
12/03/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Alimentation et Fourn.éducatives APS café/Parents 22/02/2024	40,40 €
12/03/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	café, sucre CTM et Calgon Rest.Scol.	110,22 €
12/03/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Alimentation, Fourn.Educatives, petit équip.et produits d'entretien APS 06/02/2024	187,65 €

12/03/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Carburants 16/02/2024 CTM	53,22 €
12/03/2024	SPEC MADELAINE-BRISSET	Assurance Protection juridique 2024	723,88 €
12/03/2024	SMACL	Assurance Responsabilité 2024	1 462,14 €
12/03/2024	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Dommages aux biens 2024	4 098,56 €
12/03/2024	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Bris de Machines 2024	264,81 €
12/03/2024	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Mission Collaborateur/Administrateur 2024	424,74 €
12/03/2024	GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	Assurance Flotte 2024	2 792,69 €
12/03/2024	CRE1SENS	Finir Ad'ap salle polyvalente marquage au sol parking	2 504,40 €
12/03/2024	YANEO	Remplacement lavabo sanitaire coté maternelle + remplacement toilette	5 418,94 €
12/03/2024	ABRIPLUS	Pose d'un abri à vélo-20 rue des Clos Mâts-G.S.Jules Verne	7 915,20 €
12/03/2024	CRE1SENS	Installation bandes podotactiles mairie et annexe mairie Ad'ap	1 309,20 €
08/03/2024	COSOLUCE	Abonnement Pack Optima 2024 (Compta-Etat civil-Grh)	8 964,44 €
08/03/2024	SIACI SAINT HONORE (VIVINTER)	Cotisations assurance personnel 2024	40 313,30 €
08/03/2024	POLLENIZ (FDGON44)	Cotisation pour adhésion 2024	584,69 €
08/03/2024	ASS DES MAIRES DE FRANCE	Concours divers (cotisations...)	190,00 €
08/03/2024	LA VIE COMMUNALE	Abonnement 2024	139,80 €
08/03/2024	NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Mairie 2024	540,00 €
08/03/2024	NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Local Club Stade 2024	464,26 €
08/03/2024	NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Restaurant Scolaire 2024	540,00 €
08/03/2024	NEXECUR PROTECTION	Télésurveillance Centre Technique 2024	540,00 €
08/03/2024	RECORD PORTES AUTOMATIQUES	Entretien porte automatique Mairie 16/01/2024	496,75 €
08/03/2024	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Solution de service N°02377738 Espace enfance-du 01-01 au 31-03-2024	254,46 €
08/03/2024	FARAGO LE CARRE	Dératisation Garage de La Forge	257,52 €
08/03/2024	ATELIER DE L'OISEAU MAGIQUE	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	174,00 €
08/03/2024	LEROY MERLIN	Fournitures de petit équipement CTM	120,90 €
08/03/2024	RESTORIA	Prestation Gestion Rest.Scol.Repas et Goûters et petites déjeuners de Février 2024	14 083,65 €
08/03/2024	RESTORIA	Prestation Goûters et repas ALSH de Février 2024	1 440,04 €
07/03/2024	CRCESU	FRAIS S/REMISE 22036530 crcesu du 29/01/24	14,68 €
07/03/2024	CRCESU	FRAIS CESU ENVOI DU 11/01/2024 Frais chèques CESU-Remise N°22097412	16,93 €
07/03/2024	LOCAPOSTE	Frais d'affranchissement au 29/02/2024	130,67 €
07/03/2024	CHATEAU DE LORIERE	Vins diverses manifestations	108,00 €
07/03/2024	SNOEZ 44	Séances de découvertes sur l'approche Snoezelen 28-02-2023 ALSH	121,00 €
07/03/2024	SENSAS	Parcours sensoriel MJB 06-03-2024	168,00 €
07/03/2024	SENSAS	35 Places parcours sensoriel ALSH 06-03-2024	264,00 €
07/03/2024	DECALOG AGATE DISTRIBUTION	Maintenance des logiciels DECALOG Bibliothèque	956,35 €
07/03/2024	SGM (SOCIETE GARAGE MECANIQUE)	Nettoyage Tondeuse Grillo et Motobineuse Yammar CTM	511,16 €
07/03/2024	GARAGE DELECRIN	Révision vidange Sprinter CTM 18/01/2024	223,43 €
07/03/2024	CTA DU BORD DE LOIRE	Contrôle pollution Mercedes Sprinter CTM 09-01-2024	37,00 €
07/03/2024	CTA DU BORD DE LOIRE	Contrôle pollution Ford Transit CTM 17-01-2024	37,00 €
07/03/2024	OLIVIER BEZIEAU ENERGIES	Remplacement coffret coupure d'urgence chaufferie	696,08 €
07/03/2024	VERT LOISIRS	Paille CTM	67,20 €
07/03/2024	SERRES BARREAU	Diverses fleurs pour massif	299,99 €
07/03/2024	SERRES BARREAU	Diverses fleurs espace vert	928,54 €
07/03/2024	SASU ACCU TRUCK	Batterie CTM	18,43 €
07/03/2024	HACDIS	Alimentation MJB 26-02-2024 Vacances d'hiver	243,04 €
07/03/2024	HACDIS	Carburants 05 et 06/02/2024 CTM	245,46 €
07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Vestiaires stade de Décembre 2024	342,02 €
07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Espace Clos Mâts de Décembre 2023	210,05 €
07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz MJB de décembre 2024	289,30 €
07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Commerce et Annexe Mairie de Décembre 2024	255,18 €

07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz G.S.Jules Verne et Espace Enfance de décembre 2024	1 869,73 €
07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Espace Clos Mâts de Novembre 2023	54,83 €
07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Vestiaires Stade de Novembre 2024	195,36 €
07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz G.S.Jules Verne et Espace Enfance de Novembre 2024	998,72 €
07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz Commerce et Annexe Mairie de Novembre 2024	191,97 €
07/03/2024	TOTAL ENERGIE ELECTRICITE ET GAZ DE FRANCE	Gaz MJB de Novembre 2024	173,62 €
07/03/2024	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Bâtiments communaux du 20/09/2023 au 22/11/2023	4 350,81 €
07/03/2024	ENGIE VIRTS DGC REGION IDF (ELECTRICITE)	Electricité Espace Enfance du 23-11-2023 au 23-12-2023	2 577,34 €
07/03/2024	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VEN	Emp. 11CA échéance du 15/01/2024 (11CA-TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE) Echéance emprunt 847BC1664	7 475,42 €
07/03/2024	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEN (CAFFIL)	Emp. 02DCL échéance du 01/01/2024 (02DCL-RESTRUCT/EXTENSION GS JULES VERNE) Echéance emprunt MIN19	10 724,17 €
21/02/2024	PLUG AND PLAY	Location Ecran pour la retransmission coupe du monde de rugby le 8-09-2023 et 28-10-2023	312,00 €
21/02/2024	MAISON BUSSARD	6 Brioches (cérémonie du 11-11-2023)-3 Galettes (Bibliothèque 09-01-2024)-27 Couronnes de brioche (Vœux à la population)	415,40 €
21/02/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Nappes, serviettes, jus de pomme et jus de fruits voeux à la population 05/01/2024 et brioches nouveaux Habitants 06-01-2024	102,27 €
21/02/2024	NGE (NANTES METROPOLE GESTION)	Entrées 06-12-2023 MJB	52,00 €
21/02/2024	MADAME PASCALE GOUY	Interprétation en langue des signes - réunion APS (16-01-2024) et 26 et 30-01-2024-GIRAUD Jessica	342,00 €
21/02/2024	ASM CONSULTANT	Formation SST LUNEAU Morgane-PRINCE Morgane (25 au 26-01-2024)	480,00 €
21/02/2024	PRESSE-OCEAN SERPO	Renouvellement abonnement Presse-Océan	339,00 €
21/02/2024	OUEST FRANCE	Renouvellement Abonnement Ouest-France 2024	421,00 €
21/02/2024	GARAGE DELECRIN	Remplacement antenne et poignée porte du véhicule SPRINTER CTM	255,76 €
21/02/2024	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Vérification périodique échafaudages roulant CTM	507,44 €
21/02/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Post-it, sous-chemises, trombones et piles divers services	51,55 €
21/02/2024	CD LELC (CEDEO)	Fournitures de petit équipement	284,68 €
21/02/2024	ADEQUAT	5 Pavillons France tricolore 100x150 cm et 10 drapeaux France tricolore 60x90 cm	300,00 €
21/02/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Piles et Calgon Rest.Scolaire	55,87 €
21/02/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Alimentation et Fournitures éducatives APS 16-01-2024	63,57 €
21/02/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Alimentation MJB 03-01-2024	83,35 €
21/02/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Café CTM et Sacs pour aspirateur Rest.Scol.	49,73 €
21/02/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Carburants 17/01/2024 CTM	59,41 €
21/02/2024	HACDIS (HYPER U La Montagne)	Carburants 04-01-2024 MJB	16,00 €
21/02/2024	RH MACONNERIE	Plateforme à vélo Jules Verne	2 700,00 €
15/02/2024	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES RURAUX DE LO	Cotisations 2024	100,00 €
15/02/2024	ADIL	Cotisation 2024	858,60 €
15/02/2024	RETZ AGIR	Remplacement Ménage-Restauration de Janvier 2024	2 052,35 €
15/02/2024	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Vérification périodique moyens de secours, d'alarme et de protection incendie Vestiaires de football	66,00 €
15/02/2024	REPAR'STORES	Remplacement moteur volet roulant école	434,95 €
15/02/2024	REPAR'STORES	Remplacement de 2 moteurs volet roulant MJB	750,77 €
15/02/2024	REPAR'STORES	Remplacement moteur volet roulant CTM	329,99 €
15/02/2024	ADATEC	Intervention sur le portail CTM 09-02-2024	272,40 €

15/02/2024	ESVIA NANTES SUD	Fournitures de petit équipement Marquage au sol places parking stade	734,40 €
15/02/2024	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS	Abonnement en unité de temps du 18/01/2024 au 17/04/2024-N°024805	139,68 €
15/02/2024	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	412,83 €
15/02/2024	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	100,14 €
15/02/2024	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	7,36 €
15/02/2024	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	50,28 €
15/02/2024	FRIMAUDEAU	Fournitures scolaires G.S.Jules Verne	71,08 €
15/02/2024	ACTUEL NET	Habillement et vêtements de travail GIRAUDINEAU Ch.	46,75 €
15/02/2024	O'BRICO (BRICO PRO)	Bordures pour massifs Pôle Enfance et 1 rallonge 16 A et multirpise bureau compta Haut Mairie suite	294,06 €
15/02/2024	LA MONTAGNE CORDO	Réfection 7 clefs pour le Badminton	53,55 €
15/02/2024	CAVAC DISTRIBUTION	Fournitures de petit équipement CTM	50,70 €
15/02/2024	ROCHEX LABORATOIRES	Divers produits d'entretien divers Bâtiments	357,70 €
15/02/2024	GAMA29	Divers produits d'entretien divers Bâtiments	18,29 €
15/02/2024	GAMA29	Divers produits d'entretien divers Bâtiments	1 137,28 €
15/02/2024	CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNE	Adhésion 2024	288,00 €
15/02/2024	ASSOCIATION SUD LOIRE AVENIR	Concours divers (cotisations...) Cotisation de 2024	60,00 €
15/02/2024	LA POSTE (solutions comptabilités Rouen)	Frais affranchissement de Janvier 2024	157,15 €
15/02/2024	CHAUVEL CAROLINE	Frais de déplacement Fomation archives 08/02/2024 et ticket parking	20,05 €
15/02/2024	UN AIR DE FÊTES (Espace Evènement)	Guirlandes de drapeaux pour Brains en rose et Brains en rouge	322,17 €
15/02/2024	GESCIME	Audit gestion du site funéraire	2 316,00 €
15/02/2024	NILFISK ADVANCE	Mainenance Auto laveuse Pro 2024	538,39 €
15/02/2024	LIBRAIRIE COIFFARD	Livres Bibliothèque	1 906,35 €
15/02/2024	LYRECO	Diverses fournitures administratives divers services	253,82 €
15/02/2024	NILFISK ADVANCE	2 kit enclench long flexible GD1000 CTM laveuse auto	48,96 €
15/02/2024	LEROY MERLIN	Diverses fournitures CTM	128,60 €
15/02/2024	LEROY MERLIN	2 Poteaux pin Pôle enfance et 6 pas japonais Cimetière	103,20 €
15/02/2024	LEROY MERLIN	Diverses fournitures CTM et Bassin mobile	289,80 €
15/02/2024	FRANCE BARNUMS	Achat de pièces pour réparation barnum	336,20 €
15/02/2024	RESTORIA	Prestation Repas et Goûters/Petits déjeuners APS de janvier 2024	14 116,80 €
15/02/2024	RESTORIA	Prestation Gestion Goûters et Repas ALSH de Janvier 2024	1 367,44 €
15/02/2024	AZERGO	Diverses matériels de bureau ergonomiques Mairie	2 219,02 €
15/02/2024	ILIANE	1 Station bureautique Accueil	1 266,00 €
15/02/2024	YESSS ELECTRIQUE	Relamping et installation détecteur pour A'DAP Jules Verne	4 433,71 €
15/02/2024	YESSS ELECTRIQUE	Changement 3 radiateurs Salle du Conseil Municipal+2 hall d'entrée+bureau Haut Mairie	6 255,18 €
15/02/2024	NANTES METROPOLE	Attribution de compensation 2024	82 270,56 €
15/02/2024	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Vestiaires Stade du 01/01 au 19/01/2024	456,73 €
15/02/2024	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Salle Municipale du 01/01 au 17/01/2024	399,33 €
15/02/2024	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Bibliothèque du 01/01 au 17/01/2024	422,47 €
15/02/2024	GAZ DE BORDEAUX	Gaz G.S.Jules Verne et Espace enfance du 01/01 au 17/01/2024	2 813,02 €
15/02/2024	GAZ DE BORDEAUX	Gaz Commerce-Annexe Mairie du 01-001 au 19/01/2024	357,88 €
			306 948,06 €

2024-002 – Convention de servitude ENEDIS – passage réseau BTA parcelle ZH n°59

Rapporteur : Yves MORIN

Dans le cadre du renouvellement du réseau basse tension BTA, ENEDIS doit procéder à des travaux consistant à poser un câble basse tension en souterrain. Ces travaux nécessitent la mise en place d'une servitude de passage au profit d'ENEDIS concernant la parcelle ZH n°59, propriété communale, sur une longueur de 136 mètres. Le détail de la servitude est le suivant : établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 136 mètres ainsi que ses accessoires.

Afin d'autoriser ENEDIS à effectuer ses travaux, il convient d'établir et de signer une convention de servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section ZH n°59.

L'ensemble des équipements situés sur la parcelle objet de la servitude consentie seront entretenus par ENEDIS.

La constitution de servitude sera consentie à titre gratuit.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE la création d'une servitude de passage au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section ZH n°59 et AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer la convention de servitude nécessaire à la réalisation des travaux prévus par ENEDIS et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-003 – Dénomination de voie : prolongation de la rue du Marais

Rapporteur : Rémi Amailland

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la voie appelée C.R. n°4 est dénommée « rue du Marais » sur sa partie allant jusqu'au croisement avec l'impasse du Bignon puis n'est plus dénommée jusqu'au carrefour avec le C.R. n°5.

Considérant qu'il convient, pour faciliter, le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Considérant que la dénomination de la voie identifiée sous l'appellation C.R. n°4, sur sa portion allant de l'impasse du Bignon au carrefour avec le C.R. n°5, est présentée au Conseil Municipal afin de remédier aux problèmes d'adressage relevés pour les habitations jouxtant cette portion de voie.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination de la portion de voie identifiée précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PROLONGE la rue du Marais sur sa portion allant de la croisée de l'impasse du Bignon vers le carrefour avec le C.R. n°5 et AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-004 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Laure Beslier

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal du 03 octobre 2023,

Considérant la nécessité de recruter un agent assurant la direction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Considérant la nécessité de recruter un agent assurant la direction du centre technique municipal et du service propreté,

Considérant l'avancement de grade d'un agent du service administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CRÉE un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 01 juin 2024,**
- **CRÉE un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 01 avril 2024,**
- **SUPPRIME un poste d'agent de maitrise, à temps complet, à compter du 01 avril 2024,**
- **CRÉE un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 01 mai 2024,**
- **SUPPRIME un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 01 mai 2024.**

2024-005 – Convention de mise à disposition de locaux

Rapporteur : Laure Beslier

L'association Mémoires de Brains a sollicité la commune de Brains afin de pouvoir stocker une partie de ses archives privées, non référencées aux Archives Départementales, dans un local municipal.

Il a été proposé à l'Association une armoire fermant à clé, à l'étage de la mairie annexe.

L'emprunteur peut user du local à titre gratuit.

L'emprunteur peut user du local pendant la durée fixée par la convention.

L'emprunteur est tenu de veiller, raisonnablement, à la garde et à la conservation du local prêté.

Il ne peut s'en servir qu'à l'usage déterminé par la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer une convention d'occupation des locaux de la mairie annexe, à compter du 1^{er} avril 2024, pour une durée de 3 ans, reconduite par tacite reconduction, pour la même durée si dans le mois précédent l'échéance du terme aucun des cocontractants ne dénonce la convention.

2024-006 – Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du demandeur – avis de la commune de Brains

Rapporteur : Chantal Barbereau

Conformément à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, Nantes Métropole a engagé l'élaboration de son Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur par délibération du conseil métropolitain du 29 juin 2015. Le document a été approuvé le 26 juin 2017. D'une durée de 6 ans et couvrant la période 2017-2022, il a été prorogé d'un an en conseil métropolitain du 7 avril 2023. Le projet du renouvellement du plan est soumis à l'avis de l'État, avant d'être approuvé en conseil métropolitain le 27 juin 2024.

Le Plan Partenarial de Gestion s'intègre pleinement dans les orientations de la Conférence Intercommunale du Logement qui en assure la gouvernance. Il définit les orientations destinées à satisfaire le droit à l'information du demandeur et à assurer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes. Il a pour objectif de placer le demandeur au cœur de l'instruction de son dossier, de son inscription au fichier commun de la demande jusqu'à l'attribution d'un logement social tout en lui permettant d'en comprendre les différentes étapes. Celui-ci doit pour cela bénéficier de l'ensemble des informations nécessaires afin de mieux appréhender les règles d'attribution et les délais de satisfaction de sa demande. Le demandeur doit pouvoir devenir acteur de sa demande en prenant en compte les informations précises et complètes qui lui seront délivrées et le cas échéant mieux qualifier sa demande.

Le plan repose sur deux axes principaux :

L'organisation du service d'accueil et d'information des demandeurs

Ce service a pour objectif de délivrer une information homogène et harmonisée sur les processus d'attribution et l'avancement des demandes. Il repose sur un réseau de lieux d'accueil, à la tête duquel est la Maison de l'Habitant, portée par l'Association Départementale d'Information Logement (ADIL) de Loire-Atlantique, qui intègre l'Espace Habitat Social, les communes, les bailleurs sociaux, les services de l'État et Action Logement.

Pour répondre à l'objectif d'information partagée, l'enjeu est d'actualiser le référentiel du SAIDL au regard de la réalité des missions de chacun des partenaires et de leur public cible, afin de permettre une bonne interconnaissance entre lieux d'accueil et une meilleure lisibilité pour le demandeur ; de maintenir un maillage territorial permettant un accès à l'information et au droit de l'ensemble des demandeurs ; d'améliorer la prise en compte des demandeurs les moins autonomes ou à moment de vulnérabilité de leur parcours ; d'animer et de former le réseau d'accueil des demandeurs.

L'autre objectif est d'harmoniser l'information disponible dans le territoire. L'enjeu est de poursuivre l'harmonisation de l'information délivrée et de diversifier les supports de communication en réponse aux différents degrés d'autonomie des demandeurs ; de fluidifier la gestion de la demande via des informations précises et fiables aux demandeurs sur les modalités de dépôt de sa demande, les pièces à fournir, le renvoi vers les bons interlocuteurs ; et d'améliorer l'attractivité des quartiers prioritaires.

Dispositif de gestion partagée et prise en compte des ménages nécessitant un traitement particulier

L'égalité et l'efficacité de traitement des demandes et la transparence vis-à-vis des demandeurs reposent sur la gestion partagée de la demande, à travers le fichier commun de la demande, géré et animé par le Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA-Ouest) via l'outil Imhoweb. Ce fichier est en constante évolution, afin d'intégrer les exigences réglementaires, et d'améliorer la qualification de l'offre et la demande. Le plan définit les modalités locales d'enregistrement de la demande, de sélection des candidats et d'attribution des logements, ainsi que le dispositif d'accès au logement social.

Aujourd'hui, l'enjeu est d'actualiser la liste des guichets d'enregistrement en lien avec la réalité des pratiques ; d'homogénéiser des pièces demandées aux différentes étapes du traitement de la demande, en vue d'une meilleure lisibilité et d'une égalité de traitement entre demandeurs ; d'améliorer la prise en charge des pièces déposées de manière crantée, dans une logique de soutenabilité au regard du contexte de hausse sensible de la demande.

L'autre enjeu est d'améliorer la transparence et la lisibilité de ces priorités et du renforcement du contingentement dans le FDLS ; de définir des engagements annuels quantifiés et territorialisés d'attributions dans la convention intercommunale d'attribution et non dans le PPGDLSID ; d'intégrer la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

Le plan comporte le principe et les modalités du système de cotation de la demande, dont la généralisation a été rendue obligatoire par la loi ELAN.

Il précise les membres, le fonctionnement et les missions des commissions partenariales afin de traiter les situations bloquées ou spécifiques.

Conformément aux dispositions des articles L.441-2-8 et R.441-2-11 du CCH, l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion est le résultat d'un travail partagé avec l'ensemble des acteurs de la Conférence Intercommunale du Logement en particulier Nantes Métropole et ses 24 communes, le Préfet de Loire Atlantique, les bailleurs sociaux présents dans le territoire et l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de Loire, les associations représentant les locataires, Action Logement et le « Centre Régional d'Études pour l'Habitat de l'Ouest » (CREHA Ouest), association gestionnaire du fichier partagé départemental de la demande locative sociale.

En application des articles du CCH précités, le projet de plan doit être soumis pour avis à la Conférence Intercommunale du Logement, aux communes membres de la Métropole, ainsi qu'au représentant de l'État dans le département.

La Conférence Intercommunale du Logement a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 février 2024.

Le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs doit donc être soumis pour avis au vote du Conseil Municipal de la Commune pour respecter le délai de 2 mois donné aux communes pour émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable au projet de Plan Partenarial de Gestion et s'engage à mobiliser aux côtés de Nantes Métropole et des partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Plan Partenarial.

2024-007- Délibération autorisant une catégorie d'agents à effectuer des heures supplémentaires rémunérées

Rapporteur : Laure Beslier

Laure Beslier explique que la collectivité autorise, en raison des nécessités de service et à la demande des responsables de service des heures supplémentaires (au-delà du temps de travail). Ces heures sont à ce jour récupérées et non rémunérées.

Il s'agit ici de garder ce principe pour la plupart des agents potentiellement concernées, mais d'autoriser la rémunération de ces dites heures pour les ATSEM et pour les animateurs qui travaillent les vacances scolaires au centre de loisirs.

Pour les ATSEM, c'est permettre la rémunération des heures de formation (1 à 2 formations de 6h par an), et éviter la récupération sur les temps de ménage, qui nous oblige à remplacer, dans un contexte contraint de recrutement.

Pour les animateurs des vacances scolaires, c'est de pouvoir faire des contrats de 45h semaine (9h par jour de centre x 5 jours), au lieu de 35h actuellement.

Laure Beslier précise que cette autorisation concerne les agents titulaires ou non-titulaires, à temps complet ou non complet.

Le nombre d'heures supplémentaires des agents à temps complet ne peut excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures complémentaires des agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à rémunérer les heures supplémentaires pour les ATSEM et les agents d'animation durant les vacances scolaires.

2024-008 – Prise en charge par la Commune du déficit de la régie d'avances des menues dépenses et des frais de transports

Rapporteur : Jean-Noël Huvelin

Lors de la demande de reconstitution de la régie des menues dépenses et des frais de transports par les régisseuses auprès du service de gestion comptable de Saint-Herblain (mandat n°1090 et n°1160), il a été constaté l'absence de pièces justificatives :

- pour les dépenses de la Régie MJB de 81.50 € concernant les entrées à la Fête foraine les 12/07/2023 et 08/08/2023
- pour l'achat des billets de train de Mme Le Maire et de Chantal BARBEREAU de 380 € Aller/Retour Nantes-Paris les 21 et 22/11/2023

Nous avons pris une délibération pour un mandat spécial mais pas sur la prise en charge du déficit.

Conformément au décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, le service de gestion comptable de Saint-Herblain demande au Conseil Municipal la prise en charge par la Commune des dépenses précitées et la reconstitution de l'avance de la régie de la Maison des Jeunes et de la régie du service administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la Commune à prendre en charge la dépense de 81.50 € réalisée par la régisseuse titulaire de la Maison des Jeunes et la dépense de 380.00 € réalisée par la régisseuse titulaire du service administratif, afin de permettre la reconstitution de l'avance des deux régies.

2024-009 - Approbation du compte de gestion 2023

Rapporteur : Jean-Noël Huvelin

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

COMPTE DE GESTION DE LA TRESORERIE

Commune de Brains

Résultats budgétaires de l'exercice 2023

(en Euros)

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>				
Prévisions budgétaires totales	(A)	1 244 000,51	3 166 454,28	4 410 454,79
Titres de recette émis	(B)	364 662,09	2 833 393,77	3 198 055,86
Réduction de titres	(C)		8 039,17	8 039,17
Recettes nettes	(D= B-C)	364 662,09	2 825 354,60	3 190 016,69
<u>Dépenses</u>				
Autorisations budgétaires totales	(E)	1 244 000,51	3 166 454,28	4 410 454,79
Mandats émis	(F)	304 266,52	2 358 094,91	2 662 361,43
Annulations de mandats	(G)		21 982,50	21 982,50
Dépenses nettes	(H= F-G)	304 266,52	2 336 112,41	2 640 378,93
<u>Résultat de l'exercice</u>				
(D-H) Excédent		60 395,57	489 242,19	549 637,76
(H-D) Déficit				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Rapporteur : Jean-Noël Huvelin

Laure BESLIER, Maire, quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Noël HUVELIN, conseiller délégué, chargé des finances et de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Commune de Brains

Résultat d'exécution de l'exercice 2023

(en Euros)

	INVESTISSEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2022	0,00	337 433,30	337 433,30
Opérations de l'exercice 2023	304 266,52	364 662,09	60 395,57
TOTAL	304 266,52	702 095,39	397 828,87
Résultats de clôture 2023		397 828,87	
Reste à réaliser	96 452,67	0,00	-96 452,67
Résultat cumulé 2023	400 719,19	702 095,39	301 376,20

	FONCTIONNEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2022	0,00	653 550,28	653 550,28
Opérations de l'exercice 2023	2 336 112,41	2 825 354,60	489 242,19
TOTAL	2 336 112,41	3 478 904,88	1 142 792,47
Résultats de clôture 2023		1 142 792,47	

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus, et **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023.

2024-011 - Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Rapporteur : Jean-Noël Huvelin

Laure Beslier, Maire, revient dans la salle.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à 1 142 792.47 € (avant le virement à la section d'investissement).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal approuvant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal,

Considérant qu'il convient d'affecter, conformément à l'instruction comptable M57 les résultats 2023 de la section de fonctionnement du budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AFFECTE au budget 2024 le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement :** 842 792.47 € à l'article 002 excédent reporté
- **Section d'investissement :** 300 000 € à l'article 1068 solde d'exécution

2024-012 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024

Rapporteur : Jean-Noël Huvelin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, MAINTIENT les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023, les fixe à :

Désignation	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67,13 %
Taxe habitation sur les résidences secondaires	18,33 %

et **AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

2024-013 - Vote des tarifs 2024

Rapporteur : Jean-Noël Huvelin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE à compter du 1^{er} avril 2024, les tarifs communaux ci-dessous

« Lundi Cinéma » à compter du 1 ^{er} avril 2024		
Désignation	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Une place simple	2.00 €	2.50 €

Tarifs APS en € à compter du 1 ^{er} avril 2024		
Quotient Familial CAF	COMMUNE	HORS COMMUNE
moins de 600	0.46	0.61
600 à 800	0.50	0.66
800 à 1000	0.56	0.71
1000 à 1200	0.61	0.76
1200 à 1400	0.66	0.82
1400 à 1600	0.72	0.89
1600 à 1800	0.78	0.96
1800 à 2000	0.85	1.03
> à 2000	0.93	1.11
Petit Déjeuner	0.59	0.59
Goûter	0.59	0.59

Facturation au 1/4h mais une 1/2h minimum est facturée obligatoirement

MJB tarifs ADHÉSION en € à compter du 1 ^{er} avril 2024		
Désignation	2023-2024	2024-2025
Commune	15,00	15,00
Hors commune	20,00	20,00

MJB tarifs DIVERS en € à compter du 1 ^{er} avril 2024		
Désignation	Qté	Tarifs
Boisson – Canette (non alcoolisée)	1	0,55
Barre chocolatée	1	0,45
Sucette et malabar (ou assimilé)	1	0,25
Carambar (ou assimilé)	1	0,15

MJB tarifs ACTIVITÉS en € à compter du 1 ^{er} avril 2024			
Quotient Familial CAF	1	2	3
	repas	repas + soirée	nuitée
moins de 600	2.26	5.30	6.19
600 à 800	2.68	5.85	7.18
800 à 1000	3.10	6.38	8.17
1000 à 1200	3.52	6.91	9.16
1200 à 1400	3.94	7.44	10.15
1400 à 1600	4.36	7.97	11.14
1600 à 1800	4.78	8.50	12.13
1800 à 2000	5.20	9.03	13.12
> à 2000	5.62	9.56	14.11
Hors Brains quotient max + 10 %	6.18	10.52	15.52

MJB tarifs SÉJOURS en € à compter du 1 ^{er} avril 2024				
Quotient Familial CAF	2023-2024		2024-2025	
	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour
moins de 600	90,00	18,00	90,00	18,00
600 à 800	120,00	24,00	120,00	24,00
800 à 1000	140,00	28,00	140,00	28,00
1000 à 1200	160,00	32,00	160,00	32,00
1200 à 1400	180,00	36,00	180,00	36,00
1400 à 1600	190,00	38,00	190,00	38,00
1600 à 1800	200,00	40,00	200,00	40,00
1800 à 2000	210,00	42,00	210,00	42,00
> à 2000	220,00	44,00	220,00	44,00

Tarifs ALSH en € (hors séjours) à compter du 1 ^{er} avril 2024						
Quotient Familial CAF	Commune			Hors commune		
	Journée 7h30 18h30	½ journée AVEC repas 11h45 18h30	½ journée SANS repas 13h30 18h30	Journée 7h30 18h30	½ journée AVEC repas 11h45 18h30	½ journée SANS repas 13h30 18h30
moins de 600	5.92	4.69	3.34	8.81	6.11	4.36
600 à 800	6.97	5.75	4.40	9.86	7.17	5.41
800 à 1000	8.19	6.96	5.61	11.07	8.37	6.62
1000 à 1200	9.62	8.38	7.03	12.50	9.81	7.85
1200 à 1400	11.31	10.08	8.73	14.19	11.49	9.74
1400 à 1600	13.32	12.09	10.73	16.20	13.50	11.75
1600 à 1800	15.75	14.51	13.17	18.63	15.93	14.18
1800 à 2000	18.70	17.48	16.13	21.59	18.89	17.14
> à 2000	22.30	21.70	19.71	25.18	22.48	20.73

Tarifs RESTAURANT SCOLAIRE en € à compter du 1 ^{er} avril 2024		
Quotient Familial CAF	COMMUNE	HORS COMMUNE
moins de 600	1.00	3.19
600 à 800	1.00	3.45
800 à 1000	1.00	3.72
1000 à 1200	3.72	4.01
1200 à 1400	4.01	4.34
1400 à 1600	4.34	4.68
1600 à 1800	4.68	5.06
1800 à 2000	5.06	5.45
> à 2000	5.45	5.89
Tarif ADULTES	6.07	

Tarifs CIMETIÈRE en € à compter du 1 ^{er} avril 2024		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2023	2024
Concession de terrain (1^{er} contrat ou renouvellement)		
Concession de 2 m ² (15 ans)	212.00	223.00
Concession de 4,60 m ² (15 ans)	/	513.00
Concession de 0,40 m ² (pour cavurne) (15 ans)	106.00	111.00
Concession case de columbarium (15 ans)	265.00	278.00
Colonne du Souvenir droit d'apposition d'une plaque (15 ans) <i>(l'achat de la plaque et sa gravure sont à la charge de la famille)</i>	/	20.00
Caveau provisoire / Case de columbarium provisoire		
6 premiers mois	0.00	0.00
A partir du 7 ^{ème} mois (par jour)	21.20	22.00

Tarifs DROIT DE PLACE en € à compter du 1 ^{er} avril 2024		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2023	2024
Droit de place, par trimestre, le mètre linéaire pour les commerçants ambulants avec électricité	10.88	12.00
Amarrage Port Hamoneau annuel :		
Résident commune	24.49	26.00
Résident hors commune	48.99	52
Cirques et manèges :		
Chapiteau diamètre inférieur à 25 mètres	53.50	56.00
Chapiteau diamètre supérieur à 25 mètres	81.57	86.00

Tarifs CONTRAVENTION en € à compter du 1 ^{er} avril 2024		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2023	2024
Lutte contre la divagation des chiens par propriétaire et par année civile par jour de garde	8.84	9.00
Lutte contre les déjections canines sur le domaine public par propriétaire et par année civile		
1 ^{er} avertissement par courrier	0.00	0.00
2 ^{ème} avertissement	57.77	61.00

VENTE DE BOIS en € (seulement pour les habitants de la commune) à compter du 1 ^{er} avril 2024		
DÉSIGNATION	Rappel Tarifs 2023	2024
Chêne Frêne Acacia Charme Châtaignier		
- Le stère en + ou - 50 cm	66.00 €	66.00 €
- Le stère sur pied	22.00 €	22.00 €
Autres bois		
- Le stère en + ou - 50 cm	46.00	45.00
- Le stère sur pied	15.00	15.00

Tarifs LOCATION des SALLES MUNICIPALES à compter du 1 ^{er} avril 2024							
Habitants et Professions libérales DE LA COMMUNE (<i>gratuit pour les associations de la commune</i>)							
	Surface	Capacité d'accueil		1/2 journée 8h-12h 14h-18h	Soirée 18h-1h	samedi 9h au lundi 9h	Caution
		Debout	Assis avec tables				
Salle des Associations	70 m ²	80 pers	50 pers	65 €	65 €	90 €	650 €
Salle Joseph Albert	92 m ²	115 pers	80 pers	85 €	85 €	120 €	650 €
Professionnels DE LA COMMUNE							
	Surface	Capacité d'accueillir					
		Debout	Assis avec tables				
Salle des Associations	70 m ²	80 pers	50 pers	13 €/h			
Salle Joseph Albert	92 m ²	115 pers	80 pers	13 €/h			
Habitants, Professions libérales et Associations HORS COMMUNE							
	Surface	Capacité d'accueil		1/2 journée 8h-12h 14h-18h	Soirée 18h-1h	samedi 9h au lundi 9h	Caution
		Debout	Assis avec tables				
Salle des Associations	70 m ²	80 pers	50 pers	100 €	100 €	135 €	650 €
Salle Joseph Albert	92 m ²	115 pers	80 pers	130 €	130 €	175 €	650 €

TARIFS BRAINS EN ROUGE 2024

Tarifs bar	
Soda	2,00 €
Bière	2,50 €
Kir	1,50 €
Vin au verre	1,00 €
Eau	0,50 €
Café	0,50 €
Caution verre	1,00 €

Tarifs restauration	
Sandwich	2,50 €
Frites	2,00 €
Bonbons	1,00 €
Dessert	2,00 €

Tarif concours de pétanque	
Par personne	5,00 €

Tarif tir de précision	
Les 4 tirs	2,00 €

Tarif vente de but	
Le but	2,50 €

Tarif décapsuleur	
L'unité	2,50 €

2024-014 - Vote des subventions 2024 accordées aux associations

Rapporteur : Julien Amailland

BENEFICIAIRES	Imputation	Vote 2023 en €	Prop. 2024 en €	Observations
ASSOCIATIONS de Brains				
F.C.B.L.(Foot Club Basse Loire)	65748	1 970	2 025	
A.S.B. Basket	65748	1 000	750	
Badminton Club Brains	65748	550	550	
Brains Sophrologie	65748	105	110	
Brains de Yoga	65748	310	260	
A Petits Pas	65748	245	260	
Les Ensembles Sonores de Brains (E.S.B)	65748	1 500	1 550	(550 € de subvention + 1000 € pour les interventions pendant les événements de la commune)
Brains de Musique	65748	950	1 450	(1 150 € de subvention + 300 € pour les flyers, affiches et location sono fête de la musique)
AELB Amis des Ecoles Laïques	65748	1 315	1350	Prêt de salle (500 €)
Amis des Ecoles Laïques Cotisation USEP	65748	220	220	
Les sens du mouvement	65748	105	110	
Atelier du Bout des Doigts	65748	100	110	
Union de Brains	65748	970	1 240	Manifestations Brains en rouge et Brains en rose
UNC (Union National anciens combattants)	65748	200	200	
Chorale-cantabile	65748	595	495	
Amicale Sapeurs Pompiers	65748	600	1 600	Subv.Except. 1000 € si feux d'artifice
Société de Chasse	65748	105	110	
Mémoires de Brains	65748	515	880	dont 450 € de subvention exceptionnelle
APAB (Association des Prof. Agricoles de Brains)	65748	105	110	
Un Brains d'Énergie	65748	100	125	
Les chemins du bien-être	65748	100	110	
Brains Cyclo club	65748	220	125	
Sous Total I	65748	11 880	13 740	
ASSOCIATIONS HORS BRAINS				
Nantes Natation	65748	17 000	8 281	
Sous Total II	65748	17 000	8 281	
SOLIDARITE				
Restaurants du Cœur	65748	700	700	5 personnes de Brains accueillies pour un coût de 679.35 €
Secours populaire Pays de Retz	65748	700	700	Plusieurs familles de la commune sont aidées (sans + de précision)
Banque alimentaire Loire Atl.	65748	0	500	Projet épicerie solidaire
ANADOM (DOMUS)	65748	1 100	1 100	10 usagers senior (879 h) 11 usagers familles (540 h) 1139 repas livrés à 8 usagers
CSI Bouaye	65748	500	500	
Solidarité femmes (TRAJET)	65748	400	400	Pas de demande
ADMR	65748	0	300	Au 31-12-2022 : 4 bénéficiaires
ADAR	65748	0	310	2 emplois à Brains - 6 administrés
Donneurs de sang	65748	150	150	
Sous total III	65748	3 550	4 660	
TOTAL 65748		32 430	26 681	
SCOLAIRE				
Collège Bellestre Bouaye	657382	770	735	35 € x 21 enfants
Collège St Hermeland Bouaye	657382	420	0	
Amis des Ecoles Laïques - projets école JV	657382	7 140	8 845	Séjour Noirmoutier 28 élèves CM2
TOTAL 657382		8 330	9 580	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE aux associations, les subventions présentées dans le tableau ci-dessus, d'un montant de 36 261 €, soit 26 681 € au chapitre 65748 et 9 580 € au chapitre 657382.

2024-015 - Fournitures scolaires 2024

Rapporteur : Magali Roudoukine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE, pour les élèves fréquentant l'école publique Jules Verne de Brains, la somme de 35 € par élève pour l'année civile 2024 pour l'achat de fournitures scolaires.

2024-016 - Présentation et vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Jean-Noël Huvelin

Les chapitres 040-041 et 042 ne sont pas intégrés dans le calcul car ce sont des écritures non budgétaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2023	REAL 2023	BP 2024
Chap. 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	688 882,76	563 143,00	772 956,99
Chap. 012 CHARGES DE PERSONNEL	1 529 600,00	1 410 859,89	1 587 570,00
Chap. 014 ATTENUATION DE RECETTE	101 942,31	90 837,39	96 871,00
Chap. 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	245 300,00	219 198,17	241 450,00
Chap. 66 CHARGES FINANCIERES	17 000,00	16 961,96	14 000,00
Chap. 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	0,00	500,00
Chap.68 DOMMAGES ET INTERETS	2 000,00	0,00	2 000,00
S/TOTAL DEPENSES REELLES	2 585 225,07	2 301 000,41	2 715 347,99
Chap. 042 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	35 112,00	0,00
Chap. 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	546 117,21	0,00	834 412,48
TOTAL	3 131 342,28	2 336 112,41	3 549 760,47

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2023	REAL 2023	BP 2024
Chap.013 ATTENUATION DE CHARGES	15 000,00	46 390,34	37 000,00
Chap.70 PRODUITS SERVICES DOMAINE	231 100,00	281 063,11	260 700,00
Chap.73 IMPOTS ET TAXES	472 653,00	481 454,00	482 046,00
Chap.731 IMPOSITIONS DIRECTES	1 237 500,00	1 242 809,48	1 238 222,00
Chap.74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	452 539,00	651 089,00	605 000,00
Chap.75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	69 000,00	87 373,67	84 000,00
Chap.77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	35 112,00	0,00
Chap.78 REPRISES SUR PROVISIONS	0,00	63,00	0,00
S/TOTAL RECETTES REELLES	2 477 792,00	2 825 354,60	2 706 968,00
Chap.002 EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	653 550,28	653 550,28	842 792,47
Chap. n° 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 131 342,28	3 478 904,88	3 549 760,47

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2023	REAL 2023	BP 2024
Chap.020 DÉPENSES IMPRÉVUES			
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	115 196,16	114 496,16	117 319,72
Chap. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 091,60	4 543,06	4 600,00
Chap. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	355 712,75	185 227,30	340 868,96
Chap. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	760 000,00	0,00	988 000,00
S/TOTAL DEPENSES REELLES	1 244 000,51	304 266,52	1 450 788,68
Chap. 001 DÉFICIT INVESTISSEMENT REPORTÉS	0,00	0,00	0,00
Chap.21 RESTE A REAISER	0,00	0,00	96 452,67
Chap.040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00	0,00	0,00
Chap. 041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 244 000,51	304 266,52	1 547 241,35

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2023	REAL 2023	BP 2024
Chap.10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	320 000,00	312 676,09	315 000,00
Chap.13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 000,00	16 424,00	0,00
Chap. 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	450,00	450,00	0,00
Chap. 23 IMMOBILISATION EN COURS	0,00	0,00	0,00
Chap. 24 PRODUITS DE CESSION	36 000,00	0,00	0,00
S/TOTAL RECETTES REELLES	360 450,00	329 550,09	315 000,00
Chap.001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	337 433,30	337 433,30	397 828,87
Chap.10 EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00	0,00	0,00
Chap.021 VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	546 117,21	0,00	834 412,48
Chap. 13 SUBVENTION INVESTISSEMENT-RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00
Chap. 040 OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00	35 112,00	0,00
Chap. 041 OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 244 000,51	702 095,39	1 547 241,35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 549 760.47 € et qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 1 547 241.35 €.

Questions diverses

Foire Brains le 4 mai
Fête de la musique le 14 juin
Brains en rouge du 7 au 13 juin

Le Conseil municipal du 11 juin sera décalé. Date à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 23 minutes.

Le Maire, Laure BESLIER




Publié le :

13 JUIN 2024

Le secrétaire de séance, Chantal BARBEREAU




